

Liste de contrôle pour les nouvelles entreprises

Tâches	Ressources	
1. Premières considérations <i>Suis-je capable de lancer une entreprise?</i>	Il faut d'abord savoir si l'entrepreneuriat vous convient. Le site qui suit vous aidera à déterminer si vous avez les aptitudes, la motivation et la détermination nécessaires pour créer une entreprise : www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/evaluation-entreprise/autoevaluation-mesurez-votre-potentiel-entrepreneurial.	☐
2. Premiers contacts <i>Quelles sont les organisations qui peuvent m'appuyer dans le lancement de mon entreprise?</i>	De nombreuses organisations ont pour mission de soutenir les entreprises locales en leur offrant subventions, financement, ressources et éducation. Contacts clés à l'Île : Innovation Î.-P.-É., Compétences Î.-P.-É., les Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC), les centres d'action ruraux et un comptable ou un avocat en qui vous avez confiance. Consultez la liste complète à www.innovationpei.com/partners/.	☐
3. Plan d'affaires <i>Quel est le plan pour mon entreprise et comment vais-je y parvenir?</i>	Un plan d'affaires est un outil essentiel pour planifier vos activités, définir et connaître votre marché, obtenir un financement ou un investissement externe et contribuer au succès quotidien de votre entreprise. Consultez la page suivante pour commencer à rédiger votre plan d'affaires : www.innovationpei.com/business-plan/.	☐
4. Permis et réglementation <i>Ai-je besoin de permis particuliers pour exercer mes activités? Quelles réglementations dois-je respecter?</i>	Votre entreprise peut être tenue d'obtenir des licences ou des permis particuliers en fonction de son secteur d'activité. Pour en savoir plus sur les réglementations applicables et sur les inspections, licences ou permis exigés, visitez www.services.bizpal-perle.ca/?b=11&lang=fr. Si vous avez besoin d'aide pour bien comprendre les mesures à respecter dans la province, communiquez avec l'accompagnatrice d'entreprises : www.princeedwardisland.ca/fr/information/developpement-economique-innovation-et-commerce/accompagnatrice-dentreprises.	☐
5. Structure de l'entreprise <i>Quelles sont les structures d'entreprise possibles et laquelle me conviendrait le mieux?</i>	Il existe quatre grandes structures d'entreprise à l'Île-du-Prince-Édouard : l'entreprise individuelle, la société en nom collectif, la société par actions et la coopérative. Renseignez-vous sur les différentes structures d'entreprise en consultant la page www.princeedwardisland.ca/fr/information/justice-et-securite-publique/types-of-businesses.	☐
6. Recherche de nom commercial <i>Le nom de mon entreprise est-il disponible? Ai-je les approbations nécessaires pour l'utiliser?</i>	Il est important de s'approprier un nom commercial et de l'enregistrer afin de protéger légalement l'entreprise et la valeur de la marque au fil du temps. Processus pour nommer une entreprise et règles à respecter : www.princeedwardisland.ca/fr/information/justice-et-de-la-securite-publique/guide-to-corporate-and-business-name-rules Demande d'approbation d'un nom commercial : www.ocbr.princeedwardisland.ca/ocbr/account/create/begin	☐
7. Enregistrement de l'entreprise <i>Comment fait-on pour enregistrer une entreprise à l'Île-du-Prince-Édouard?</i>	Une fois le nom commercial approuvé et réservé, il faut enregistrer l'entreprise avant de pouvoir se lancer en activité. Suivez le lien pour enregistrer votre entreprise à l'Île : www.ocbr.princeedwardisland.ca/ocbr/login. Si vous avez besoin d'aide pour enregistrer votre entreprise, communiquez avec l'accompagnatrice d'entreprises : www.princeedwardisland.ca/fr/information/developpement-economique-innovation-et-commerce/accompagnatrice-dentreprises.	☐
8. Financement à la source <i>De combien d'argent ai-je besoin pour démarrer mon entreprise et comment puis-je accéder à ce capital?</i>	Commencez par déterminer vos besoins financiers afin de vous assurer que vous disposez du capital requis pour démarrer votre entreprise et soutenir sa croissance. Vous pouvez financer votre entreprise par deux moyens : les fonds propres et la dette. Une proposition financière sert à présenter vos besoins financiers à des prêteurs ou investisseurs potentiels. Elle devrait faire partie de votre plan d'affaires. Le lien suivant vous aidera à développer ce document : www.innovationpei.com/quick-guide-to-financial-proposals-2/.	☐

9. Compte bancaire <i>Comment puis-je percevoir des revenus et payer des dépenses pour mes activités quotidiennes?</i>	Une fois votre entreprise enregistrée, vous pouvez présenter votre certificat d'enregistrement à n'importe quel établissement financier et ouvrir un compte bancaire d'entreprise.	☐
10. Marketing <i>Comment faire pour bien promouvoir mon entreprise?</i>	Lorsque votre entreprise sera prête, vous voudrez vous bâtir une clientèle. Faites de la publicité dans les endroits où vos clients potentiels se rendent, que ce soit en personne ou en ligne. Le site suivant peut vous renseigner sur l'élaboration et l'exécution d'une stratégie de marketing : www.bdc.ca/fr/articles-outils/marketing-ventes-exportation/marketing/5-strategies-sensees-attirer-clients .	☐
11. Paie, commerce et taxes <i>Quelles sont les exigences de l'Agence du revenu du Canada en ce qui concerne l'importation et l'exportation, la paie, la TVH et la TPS?</i>	Le numéro de l'entreprise est distinct de l'enregistrement du nom de l'entreprise – mais les deux sont nécessaires. Renseignez-vous sur ce processus en consultant la page www.canada.ca/fr/services/impots/numero-dentreprise.html . Sachez quand vous inscrire et commencer à facturer la TPS/TVH : www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tps-tvh-entreprises/quand-inscrire-facture.html . Le service d'agents de liaison de l'Agence du revenu du Canada peut vous offrir de l'aide fiscale et commerciale gratuite. Détails à www.canada.ca/fr/agence-revenu/programmes/a-propos-agence-revenu-canada-arc/observation/initiative-relative-agents-liaison.html .	☐
12. Assurance <i>Comment fais-je pour protéger mon entreprise?</i>	Il est recommandé de souscrire une assurance pour votre entreprise afin de la protéger contre les pertes imprévues. Renseignez-vous sur les types de couvertures disponibles à https://fr.ibc.ca/insurance-basics/business/types-of-business-insurance-coverage .	☐

Embauche de personnel

Tâches	Ressources	
13. Trousse sur les ressources humaines <i>Que dois-je savoir pour embaucher et gérer du personnel?</i>	La trousse <i>PEI HR Toolkit</i> sert de guichet unique pour tout ce qui concerne les ressources humaines. Familiarisez-vous avec son contenu avant de procéder à l'embauche : www.peihrtoolkit.ca .	☐
14. Retenues sur la paie <i>Comment faire pour calculer et verser les retenues sur la paie?</i>	Vous pouvez ouvrir un compte de retenues sur la paie auprès de l'Agence du revenu du Canada à l'aide de votre numéro d'entreprise. Renseignez-vous à ce sujet en consultant la page www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/retenues-paie.html . Si vous n'avez pas encore obtenu un numéro d'entreprise, vous pouvez vous inscrire à www.canada.ca/fr/services/impots/numero-dentreprise.html .	☐
15. Indemnisation des accidents du travail <i>Comment puis-je me protéger et protéger mes employés et employées?</i>	À l'Île-du-Prince-Édouard, la plupart des secteurs d'activité exigent une couverture par le système provincial d'indemnisation des accidents du travail. Inscrivez-vous auprès de la Commission des accidents du travail de l'Î.-P.-É. : www.wcb.pe.ca .	☐

Exigences relatives à la tenue des documents opérationnels

La tenue de documents opérationnels est essentielle pour votre entreprise, car vous devez prouver que vous respectez les lois applicables. Renseignez-vous sur les principes de base de la tenue des documents opérationnels à www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/tenue-registres-comptables.html. Vous pouvez aussi contacter un comptable pour obtenir des conseils professionnels adaptés à votre situation particulière.

Renseignements sur les programmes d'Innovation Î.-P.-É.

Coordonnées : Innovation Î.-P.-É.
94, rue Euston, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 1W3
Site Web : innovationpei.com | Téléphone : 1-902-368-6300 | Sans frais : 1-800-563-3734

Ce document vise uniquement à fournir des renseignements. Innovation Î.-P.-É. n'accepte aucune responsabilité pour tout acte, erreur, omission ou fausse déclaration découlant de la confiance accordée, en tout ou en partie, à l'information fournie. Il est conseillé de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des renseignements auprès des ministères ou organismes provinciaux et fédéraux compétents. Différentes exigences et réglementations s'appliquent si vous envisagez d'exploiter une entreprise en dehors de l'Île-du-Prince-Édouard ou du Canada ou d'exporter des produits et services à l'extérieur de la province.